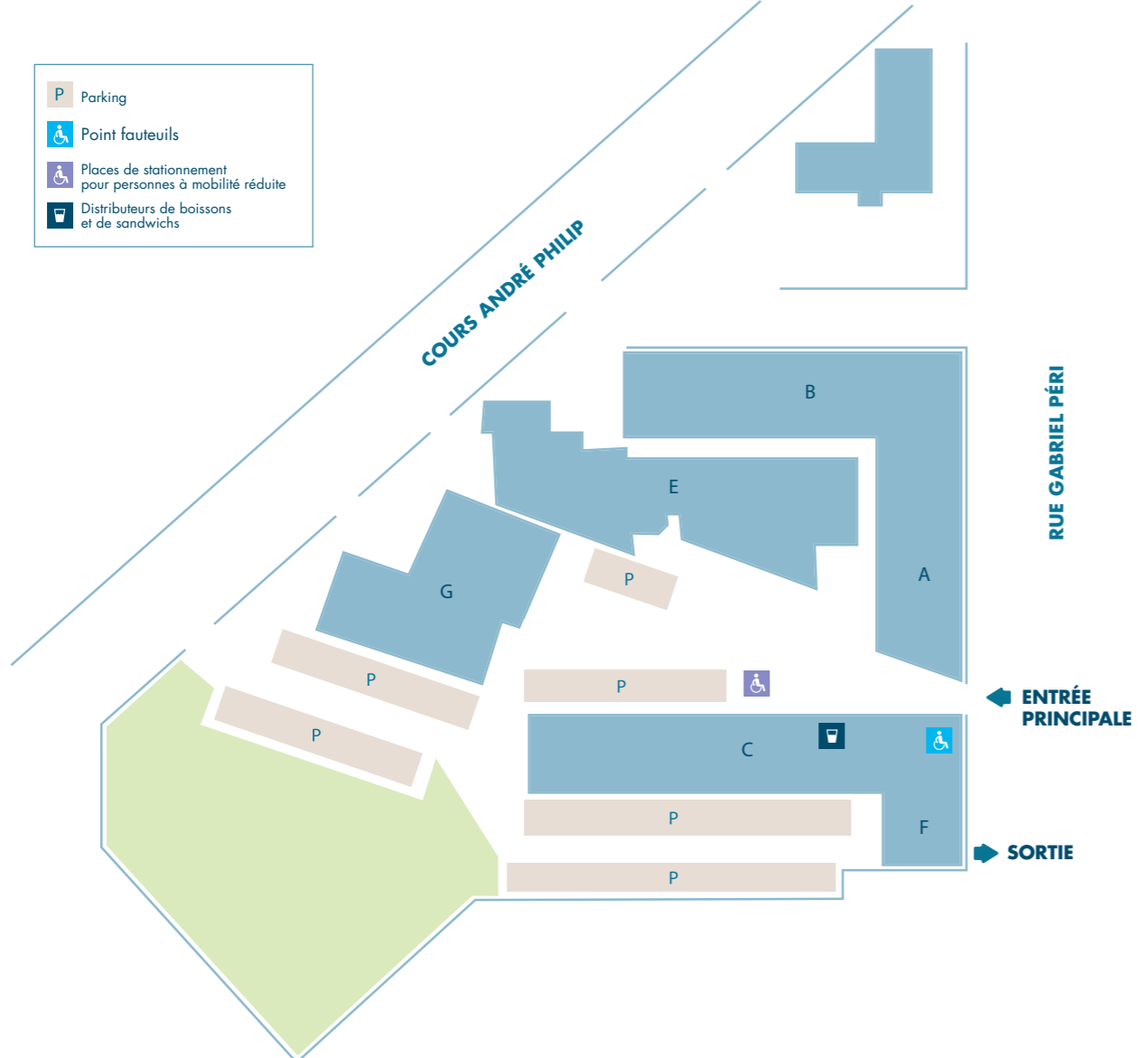


- Parking
- Point fauteuils
- Places de stationnement pour personnes à mobilité réduite
- Distributeurs de boissons et de sandwiches



### Bâtiment A

- rdc Service de consultations
- 1<sup>er</sup> Centre de Recherche « Vieillesse, Cerveau, Fragilité »

- 2<sup>e</sup> Service de consultations

#### Unités d'hospitalisation

- 3<sup>e</sup> Rééducation
- 4<sup>e</sup> Unité Neuro Vasculaire
- 5<sup>e</sup> Soins de Longue Durée

### Bâtiment B

#### Unités d'hospitalisation

- 1<sup>er</sup> UCC (Unité cognitivo comportementale)
- 2<sup>e</sup> Médecine
- 3<sup>e</sup> Rééducation

- 4<sup>e</sup> Rééducation

- 5<sup>e</sup> UHR (Unité d'Hébergement Renforcée)

### Bâtiment C

- rdc Accueil  
Bureau des Admissions  
Direction  
Administration

- 1<sup>er</sup> Bureaux médicaux  
Service de Radiologie  
Echographie

#### Unités d'hospitalisation

- 2<sup>e</sup> Médecine
- 3<sup>e</sup> Médecine
- 4<sup>e</sup> Unité Accident Vasculaire Cérébral
- 5<sup>e</sup> Soins de Longue Durée

### Bâtiment E

- Hôpital de Jour

### Bâtiment F

- 1<sup>er</sup> Oratoire Salle polyculte
- 2<sup>e</sup> Ergothérapie
- 3<sup>e</sup> Kinésithérapie
- 4<sup>e</sup> Animation
- 5<sup>e</sup> Service Social des Usagers

### Bâtiment G

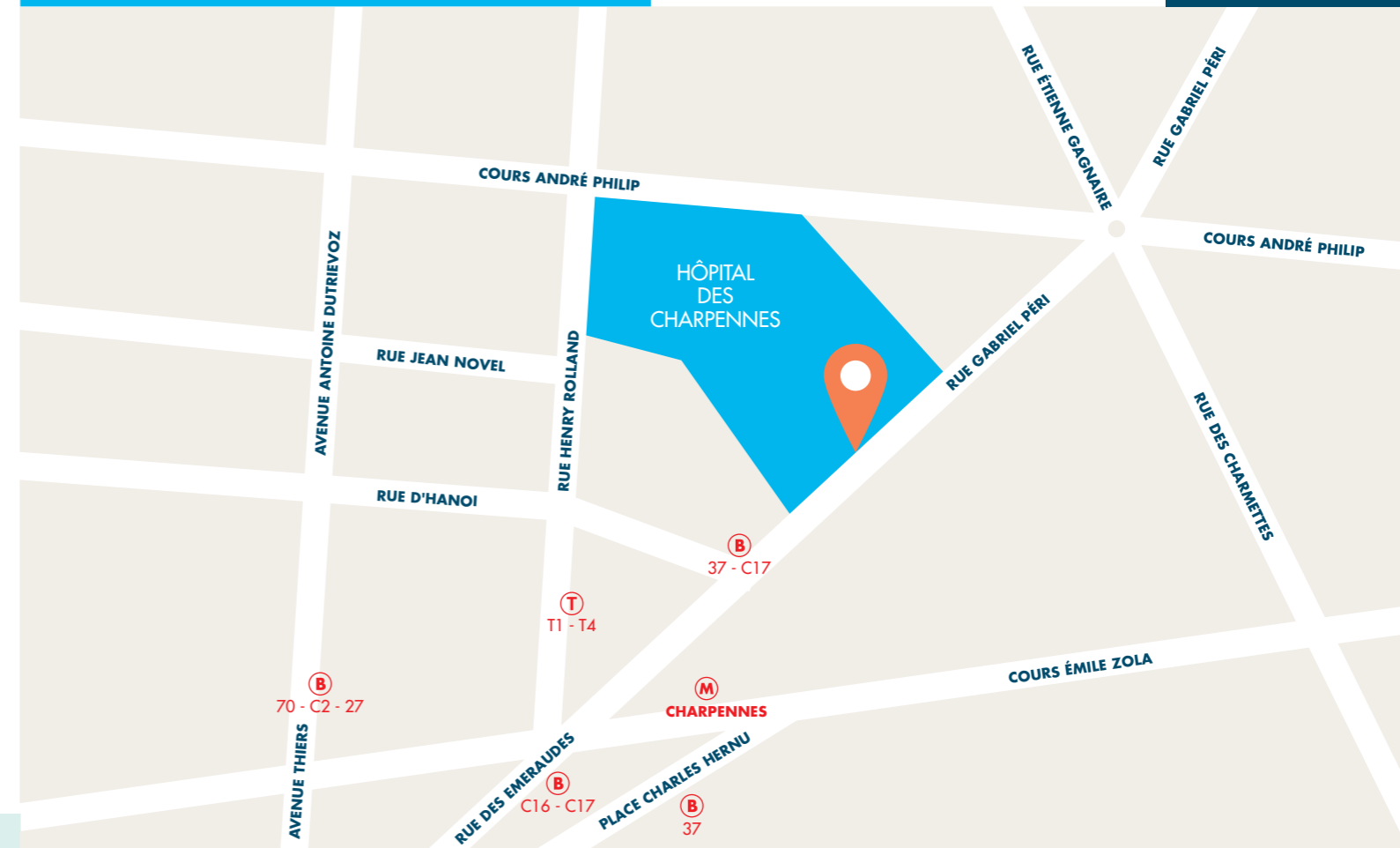
- Service Funéraire

**HCL**  
HOSPICES CIVILS  
DE LYON

**L'INSTITUT DU  
VIEILLISSEMENT**

Hôpital des Charpennes  
Groupement Hospitalier Centre  
27 rue Gabriel Péri  
69100 Villeurbanne

Station Charpennes  
Métro (A) (B)  
Bus C2 - C16 - C17 - 27  
37 - 70  
Tramways T1 - T4



L'ENSEMBLE DU PERSONNEL  
**DE L'HÔPITAL DES CHARPENNES**  
VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

CE LIVRET D'ACCUEIL A ÉTÉ RÉALISÉ À VOTRE INTENTION AFIN DE VOUS FAMILIARISER AVEC L'HÔPITAL DES CHARPENNES ET RÉPONDRE AUX QUESTIONS QUE VOUS POUVEZ VOUS POSER.

L'hôpital des Charpennes est un établissement de 221 lits d'hospitalisation et de 24 places d'hôpital de jour. Il assure la prise en charge de patients âgés polypathologiques en phase aiguë ou de rééducation et héberge des résidents en Soins de Longue Durée.

Il dispose d'un Centre de recherche clinique et une équipe mobile « Maladie Alzheimer ».

Il dispose d'unités spécifiques :

- Unités de médecine de courte durée et de soins de suite de patients ayant eu un AVC.
- Unité cognitivo comportementale pour patients désorientés (maladies Alzheimer et apparentées).
- Hôpital de jour pour bilan et suivi des patients avec troubles cognitifs.
- Consultation mémoire, consultation gériatrique, consultation neurologique.
- Unité d'hébergement renforcée adossée à l'unité d'hébergement en soins de longue durée.

L'ensemble du personnel œuvre dans le but de contribuer à la qualité de votre prise en charge afin de vous offrir les meilleurs soins et services lors de votre hospitalisation.

Votre avis sur votre séjour nous intéresse. N'hésitez pas à nous faire connaître vos remarques et suggestions en remplissant le questionnaire de satisfaction qui vous sera distribué en fin de séjour. Vous nous aiderez ainsi à mieux répondre à vos attentes et contribuerez à notre démarche d'amélioration du service rendu aux patients.



## LE BUREAU DES ADMISSIONS

Situé au rez-de-chaussée du bâtiment C, il est ouvert de 8h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

## UNITÉ DE VOTRE HOSPITALISATION

La prise en charge de votre hospitalisation est assurée par les médecins, les infirmières et les aides-soignants de l'unité. Sur prescriptions médicales, vous pouvez recevoir des soins de rééducateurs (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes) ou des entretiens avec des psychologues.

## SERVICE SOCIAL

Des assistantes sociales interviennent dans tous les services pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider à organiser votre retour à domicile ou à rechercher un établissement d'hébergement dans les suites de votre séjour. Le secrétariat, située au 5<sup>e</sup> étage du bâtiment F, est à votre disposition pour tout renseignement ou prise de rendez-vous (téléphone 04 72 43 20 36).

## CITOYENNETÉ

Si des élections sont programmées pendant votre hospitalisation, vous pouvez voter par procuration. Cette démarche sera facilitée par l'établissement.

## PROTECTION JURIDIQUE

Par décision du Tribunal d'Instance de rattachement (Juge des Tutelles), un mandataire judiciaire extérieur à l'établissement, habilité à la protection des majeurs, peut être chargé de la gestion de certaines mesures de protection juridique (tutelles, curatelles ou mandat spécial) dans le cadre de la sauvegarde de justice pouvant relever de ces décisions.

## VOTRE CADRE DE VIE À L'HÔPITAL

Les hébergés en soins de longue durée, souhaitant apporter une note personnelle à leur environnement prendront contact avec le cadre de santé de l'unité.

## VISITES

Horaires conseillés de 12h00 à 20h00 sous réserve des consignes du service.

## TÉLÉVISION, TÉLÉPHONE, ACCÈS INTERNET

Les conditions, les tarifs et les modalités pour souscrire ces services sont explicités dans un document particulier disponible dans votre chambre. Concernant les hébergés en Soins de Longue Durée, le service télévision est intégré dans le tarif.

## LES REPAS

Vos souhaits et aversions sont pris en compte lors de votre arrivée dans l'unité. Si votre état de santé le nécessite, le médecin prescrira l'intervention de la diététicienne. Les repas sont pris dans la salle à manger ou dans les chambres, selon les unités.

## DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET FRIANDISES

Ils sont à votre disposition au rez-de-chaussée du bâtiment administratif. Une fontaine d'eau réfrigérée est accessible dans chaque unité.

## LE LINGE

L'établissement met à votre disposition le linge hôtelier, y compris le linge de toilette.

### En soins de courte durée et soins de suite et réadaptation,

vous devez apporter votre linge personnel pour la durée de votre séjour. Ce linge n'est pas entretenu par l'établissement. L'équipe soignante est à votre disposition pour toutes informations complémentaires ou conseils.

### En Soins de Longue Durée,

lors de votre admission, l'équipe soignante vous remet un document précisant la gestion et l'entretien de votre linge. Celui-ci est marqué par nos soins.

## COIFFURE – ESTHÉTIQUE

Ces prestations peuvent être proposées pour les hébergés en soins de longue durée. Adressez-vous au cadre de santé pour obtenir les conditions et un rendez-vous.

## PÉDICURIE

Les prestations de pédicurie sont réalisées sur prescription médicale.

## VOTRE ENVIRONNEMENT SOCIO-CULTUREL

### Distractions et loisirs

Pour les hébergés en soins de longue durée, le service animation organise différentes activités et sorties en lien avec les équipes de soins et les associations. Vous êtes les bienvenus avec vos familles pour participer aux animations.

### Vie associative

Des bénévoles, regroupés en association, collaborent pour offrir différentes prestations aux hospitalisés.

### Bibliothèque

Des bibliothécaires bénévoles passent dans les unités tous les jeudis de 14h à 16h30.

## RÉCLAMATIONS FACTURATION

Pour tout renseignement ou réclamation concernant la facturation, vous pouvez vous adresser par courrier au :

### Bureau des Admissions

Hôpital des Charpennes  
27 rue Gabriel Péri - 69100  
Villeurbanne

ou

prendre un rendez-vous en appelant le 04 72 43 21 72

du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.



## Coordonnées téléphoniques des principaux interlocuteurs

STANDARD

**9** (appel interne)  
ou **0825 0825 69**  
(0,15 euros/min)

SÉCURITÉ INCENDIE

**18 28** (appel interne)

BUREAU DES ADMISSIONS

ACCUEIL

**04 72 43 21 57**

RÉGIE

**04 72 43 21 69**

LONGS SÉJOURS

**04 72 43 21 72**

SERVICE SOCIAL DES USAGERS

**04 72 43 20 36**

RÉFÉRENT USAGERS ET CONTACT

COMMISSION DES RELATIONS

AVEC LES USAGERS ET DE LA QUALITÉ

DE LA PRISE EN CHARGE

**04 72 11 10 24**

RECETTE DES FINANCES DES HCL

**04 72 40 70 66**

## Accès à l'hôpital stationnement

Le nombre de places de stationnement est très limité. Invitez vos visiteurs à garer leurs véhicules à l'extérieur ou à prendre les transports en commun. Des places sont réservées à l'accueil des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Le cas échéant, un fauteuil roulant peut être mis à votre disposition par l'agent de prévention et de sécurité pour vous aider lors de votre déplacement dans l'établissement.

